

# MAITRISER LES REGLES ESSENTIELLES DES MARCHES DE TRAVAUX

## Objectifs pédagogiques

- Etre capable :
  - de comprendre les règles essentielles de droit applicables aux marchés de travaux dans la construction (marchés privés, marchés publics, sous-traitance),
  - d'apprécier les obligations réciproques résultant des documents contractuels,
  - de définir les mesures élémentaires de prévention des difficultés,
  - de traiter les incidents administratifs et de paiement les plus fréquents.

## Public et pré requis

Une pratique antérieure des marchés de travaux du BTP est recommandée. Cette formation s'adresse principalement à la direction, aux services administratifs et comptables, aux chargés d'affaires et aux conducteurs de travaux.

## Formateur

- Renaud MARQUIE  
Délégué  
Chargé de formation

## Moyens pédagogiques

- Groupe de 15 participants au maximum,
- Vidéo projecteur,
- Documentation consistante remise aux participants afin de leur faciliter le suivi et une mise en pratique (vade-mecum, Clé USB, fascicules, thématiques).

## Suivi et évaluation des résultats

- Evaluation du positionnement,
- Questionnaire de satisfaction,
- Attestation individuelle de stage.

## Date et lieu

- Nombre heures de formation : 8
- Date :
- Lieu :

## Programme

### I - Les intervenants et les procédures

- les intervenants, leurs relations juridiques et fonctionnelles,
- les procédures de dévolution (allotissement, marchés globaux, marchés fractionnés, procédures formalisées particulières aux marchés publics),
- la différenciation marchés privés/marchés publics,
- la variation des prix (prix ferme, actualisé, révisé).

### II - Les marchés privés

#### 2.1. Le cadre juridique :

- le forfait, les travaux supplémentaires, la suppression de prestations,
- le devoir de conseil,
- la garantie de paiement de l'entrepreneur,
- le privilège de l'entrepreneur,
- la réserve de propriété,
- le dépannage et la vente à distance,
- la réglementation spécifique à la maison individuelle,
- le compte prorata,
- les pénalités de retard
- la réception,
- les délais de paiement,
- les réserves, la retenue de garantie,
- la responsabilité des constructeurs (décennale, bon fonctionnement, parfait achèvement),
- la responsabilité civile

#### 2.2. Le cadre contractuel :

- L'essentiel de la norme AFNOR NF P03.001 (CCAG type de marchés privés)

#### 2.3. Le traitement des incidents les plus fréquents :

- la transaction, la médiation, l'arbitrage, la procédure d'injonction de payer, le recouvrement par huissier, le recours aux tribunaux.

### III - Les marchés publics

#### 3.1. Le cadre juridique

(réforme du code des marchés publics 2016)

- les marchés concernés,
- la règle de l'allotissement,
- la publicité,
- la mise en concurrence
- les procédures informelles : procédure allégée, procédure adaptée
- les procédures formalisées : appel d'offres, dialogue compétitif, PCN, partenariat d'innovation, conception-réalisation, marchés globaux sectoriels

- les accords-cadres, les marchés à tranches.
- les formulaires types,
- le mémoire technique,
- les variantes, les options,
- les groupements,
- la sélection des candidatures,
- la sélection des offres,
- les offres anormalement basses,
- l'information des candidats, les motifs de rejet,
- les délais de paiement, les intérêts moratoires.

- Les marchés de partenariat (PPP)
- caractéristiques, conditions de recours, réglementation.

#### 3.2. Le cadre contractuel :

- l'essentiel du CCAG-Travaux,
- le CCAP, les autres pièces contractuelles.

#### 3.3. Le traitement des incidents les plus fréquents :

- le mémoire en réclamation,
- les comités consultatifs de règlement amiable,
- les autres instances de médiation,
- le recours aux tribunaux.

### IV - La sous-traitance

#### 4.1. Le cadre juridique (loi de 1975) :

- définition de la sous-traitance, distinction avec les contrats voisins (vente, location, prêt de main d'oeuvre à titre non lucratif, intérim,...),
- comment éviter la requalification en travail dissimulé, prêt illicite de main d'oeuvre, délit de marchandage ?
- les travailleurs détachés,
- acceptation et agrément par le maître de l'ouvrage,
- régime des marchés publics et assimilés (désignation dans la soumission, paiement direct, sous-traitant indirect),
- régime des marchés privés, caution ou délégation de paiement.

#### 4.2. Le cadre contractuel :

- les contrats types professionnels,
- leur déclinaison en conditions particulières.

#### 4.3. Le traitement des incidents les plus fréquents :

- les précautions à prendre de part et d'autre,
- la prévention des incidents de paiement,
- le privilège de pluviôse, l'action directe, l'action en responsabilité.